

# Le Portrait

**Roberte SAINT-JALMES**

Secrétaire administrative à la Fédération PCF du Finistère, Roberte fera valoir ses droits à la retraite en 2011, après 40 ans d'une fidélité sans faille et n'hésitant jamais à se mettre en quatre pour répondre aux attentes des camarades de toutes les sections du département.



Son CAP d'employée de bureau en poche, et après quelques expériences en conserverie et dans les vendanges, Roberte entre à 20 ans, comme dactylo à la fédération PCF du Sud-Finistère, à Quimper. Le « Parti », la benjamine d'une famille carhaisienne de trois enfants connaît : son père, cheminot et syndicaliste CGT, est adhérent au PCF, tout comme sa mère, employée de cantine à l'école publique de Carhaix.

Depuis près de 10 ans maintenant, et après 30 années d'activité à Quimper, ce petit bout de femme active, à l'accent typique du centre Finistère, quitte chaque jour de semaine sa capitale de la Cornouaille, où elle vit avec son fils Mathieu, pour venir en train, travailler au cœur de la cité du Ponant où se situe dorénavant le siège de la fédération du PCF.

Mais malheureusement pour Roberte, il ne fait pas bon, avec Sarkozy, d'avoir 60 ans après le 1er juillet 2011 ! Roberte soufflera ses 60 bougies le 8 septembre 2011 ... et c'est bien volontiers qu'elle renoncerait au cadeau qu'il compte lui faire. Roberte ne pourra faire valoir ses droits à la retraite comme prévu à compter du 1er octobre 2011, mais devra travailler 4 mois supplémentaires ... C'est sûr, une fois de plus, on la verra défilé dans la rue le 7 septembre prochain, car pour elle, comme pour beaucoup d'autres, rien n'est encore joué !

Par contre, il y a un cadeau qu'elle ne boudera pas : 1ère gagnante de la tombola annuelle du 1er mai de la Section PCF Brest - dont le slogan « On ne bat pas en retraite ! » ne pouvait pas mieux tomber, Roberte passera une semaine au Grand-Bornand. Beau cadeau de départ, non ?

# Billet d'Humeur !

## Arrêtons les frais !

« Après le gâchis de milliards d'euros en cadeaux fiscaux et exonérations diverses, sans amélioration concrète de l'emploi et des conditions de travail, l'annonce en plein été d'une nouvelle politique de rigueur au travers du plan Baroin est insupportable ! Aller jusqu'à proposer la suppression de la possibilité donnée aux étudiants et à leurs parents de cumuler l'aide personnalisée au logement et la demi-part fiscale pour enfant à charge !

Déjà, il y a quelques mois, le gouvernement supprimait la demi-part aux personnes seules ayant élevé au moins un enfant, sauf si celui-ci a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans. Une réforme, injuste et insupportable, qui, étalée sur 3 ans, va aggraver la situation de millions de personnes, en grande majorité

des retraité-e-s et qui peut aussi avoir des conséquences indirectes (taxe d'habitation, foncière, APA, redevance audiovisuelle ...).

Le système fiscal français est aujourd'hui complexe et peu redistributif, favorisant l'épargne et les revenus financiers au détriment des salaires et de l'efficacité économique. Il est intolérable que certains ne participent pas à l'effort collectif à hauteur de leurs moyens.

Des solutions existent pour répondre aux problèmes de finances publiques tout en se dotant de services publics de qualité. Cela suppose une réforme en profondeur de l'impôt pour le rendre plus juste et plus efficace, grâce notamment à : l'augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu, la suppression du bouclier fiscal, la limitation du nombre de niches fiscales qui permettent aux plus aisés d'échapper à l'impôt sur le revenu, la taxation de tous les revenus financiers, ... »

Par Jean-Paul CAM



Secrétaire CGT Finances Publiques 29

Rédaction, Administration, Publicité :  
Groupe des Elus Communistes  
du Pays de Brest  
22 bis rue Bruat - 29200 BREST  
Tél : 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84  
E-Mail : elus-communistes@org-brest.fr  
Directeur de la Publication :  
Maxime PAUL  
IMPRIMERIE - SERIGRAPHIE CERID  
31 rue Frédéric Chopin - BP 52532 - 29225 BREST CEDEX 2  
Périodicité : journal bimestriel  
Prix au numéro : 0,60 €  
Abonnement : 3,00 €

JUILLET / AOÛT 2010

Numéro 62

# Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P : 1210 P 11338 - N° I.S.S.N : 1297-790X



Retraites, on peut gagner ! Soyons tous mobilisés, le 7 septembre prochain !

Dispensé de timbrage | BREST CTC

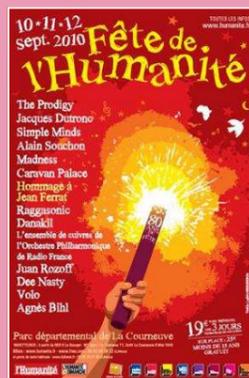
**Echanges & Initiatives**

22 bis rue Bruat  
29200 - BREST

**P**  
**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

DEPOSÉE LE 02/08/2010

## Brèves



La plus grande fête politique de France se déroulera les 10, 11 et 12 septembre prochains au Parc départemental de la Courneuve.

Trois jours de spectacles accessibles à tous, 50 concerts, des expos, des débats, un village du livre, du théâtre... avec Jacques Dutronc, The Prodigy, Simple Minds, Madness, Caravan Palace, Raggasonic, Alain Souchon, un hommage à Jean Ferrat, Agnès Bihl et ses invités, l'ensemble de cuivres de l'Orchestre philharmonique de Radio France et bien d'autres encore !

Vignettes en vente à 19 € les 3 jours.

Contact : Section PCF Brest, 17 rue Bruat 29200 Brest Tél 02 98 43 47 78

## Abonnement

**ECHANGES & INITIATIVES :**  
Abonnez-vous !

Journal bimestriel  
Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest  
22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

## Sommaire

Page 1 :

- Photos : Mobilisation à Brest le 24 juin 2010
- Edito : Claude BELLEC

Pages 2 - 3 :

- Du côté des CCQ ...
- Dossier : retraite à 60 ans, c'est possible !
- Info : Billetterie sociale
- L'interview : Patricia LAROCHE PATINEC

Page 4 :

- Le Portrait : Roberte SAINT-JALMES
- Billet d'Humeur : Jean-Paul CAM
- Brèves : Fête de l'Humanité

## Edito

Claude BELLEC



Conseillère municipale déléguée aux associations du secteur social

Conseillère communautaire

Décidément, avec Sarkozy, il vaut mieux être riche et en bonne santé que pauvre et malade ! A la veille des vacances, comme pour tous les mauvais coups, le gouvernement a dévoilé les mesures qu'il a préparées pour le Budget 2011.

Taillant essentiellement dans les dépenses sociales, ce sont les ménages pauvres et les salariés qui vont en faire les frais : aide au logement amputée d'un milliard d'euros, subventions pour l'aide à l'emploi réduites ou supprimées. Comble d'injustice, le gouvernement envisage même de réduire drastiquement l'aide aux adultes handicapés !

Face aux énormes difficultés que vivent nos concitoyens du fait du démantèlement des services publics, de l'Hôpital à la Poste en passant par l'Ecole, aux restrictions imposées à nos collectivités, Mme Bettencourt - la plus grande fortune de France avec

laquelle ce gouvernement se révèle englué - se voit légalement remboursée 30 millions d'euros au titre du bouclier fiscal ...

Cette politique me révolte ! Aussi avec tous ceux que motive le sens de la justice sociale, mobilisons-nous pour faire prévaloir une autre politique au service des familles et des personnes. Cela passe par la défense de nos retraites. Ne baissons pas les bras ! Bien au contraire, pendant tout l'été et jusqu'à la mobilisation du 7 septembre prochain, faisons monter la pression.

Soyons des millions à rejeter l'injuste et inefficace projet gouvernemental et à défendre une alternative crédible et juste. C'est possible ! Comme vous pourrez le voir dans ce numéro, les communistes viennent de lancer une campagne de pétitions, en soutien à leur proposition de loi garantissant le financement du droit à la retraite à 60 ans. Car si, c'est possible !

# Du côté des CCQ...

Lors du conseil municipal du 29 juin 2010, les élus ont pris acte du rapport d'activité 2009-2010 des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) de la Ville de Brest.



L'occasion pour Jacqueline HERE de remercier les membres des CCQ pour leur engagement citoyen et de pointer les différentes pistes de travail dégagées lors de la rencontre inter-quartiers qui s'est déroulée le 26 mars 2010 dans le cadre du salon du développement durable :

- L'actualisation de la charte des relations entre élus, CCQ et Services de la Ville de Brest et de BMO, adoptée par la collectivité en 2006 ;
- La place des CCQ dans les processus de délibération de la collectivité ;
- Les circuits de validation des thèmes de travail des CCQ ;
- La relation des CCQ avec les habitants et entre conseils de quartier ;
- Le rôle des CCQ.

L'objectif de ces pistes de travail étant de permettre de finaliser la réflexion au cours des prochains mois, dans la perspective du renouvellement des CCQ en 2011. A ce stade, Jacqueline ne manque pas de propositions. A commencer par le maintien dans la charte des 4 registres de la participation auxquels les membres des CCQ sont attachés, à savoir : l'information, la consultation, la concertation et le développement d'initiatives.

D'autre part, face au bilan de la participation des membres des CCQ - sur les 700 membres renouvelés en 2008, plus de la moitié ont déserté la démarche - Jacqueline porte la proposition d'un prochain renouvellement des CCQ en deux étapes. Dans un 1<sup>er</sup> temps, un appel à candidatures parmi la population brestoise. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, dans chaque quartier, l'organisation d'une rencontre entre anciens membres de CCQ et postulants, afin que ces dernier-e-s confirment ou non leur participation en fonction de leurs attentes.

Mais pour Jacqueline, un constat apparaît clairement : un renouvellement tous les 3 ans ne semble pas le plus opportun. Mieux vaut partir sur une durée calée sur celle d'un mandat de conseiller municipal - soit 6 ans - tout en ouvrant la possibilité aux citoyens désireux de s'investir au cours de cette période de rejoindre les CCQ.

# Dossier : retraite à 60 ans, c'est possible !

## Décryptage

Depuis des mois, publicité à l'appui dans la presse et sur les radios et télévisions, le même refrain est chanté : il n'y aurait pas d'autres solutions, compte tenu de l'allongement de la durée de vie, que de travailler plus longtemps. Au nom de quoi cette fadaise devrait-elle gagner le statut de vérité scientifique ?

La question démographique avec l'augmentation du nombre de retraités, pose effectivement celle d'un financement de leurs pensions. Mais, comme le montre la proposition de loi déposée le 24 juin par les Député-e-s communistes et du Parti de Gauche, des solutions existent pour maintenir le niveau des retraites versées dans le cadre d'un départ à 60 ans. Encore faudrait-il que le gouvernement rompe avec le dogme de la finance qui retient toutes ses faveurs.

Pseudo-concertation en vrai refus d'entendre d'autres propositions que les siennes, il veut faire les poches des salariés et des retraités pour préserver les revenus financiers et ceux des plus fortunés. Pas étonnant dès lors que son projet injuste et inefficace, pèse à 90 % sur le dos des salariés alors que le capital est épargné, mis à contribution à hauteur de 10 %.

## Proposition de loi des parlementaires communistes garantissant le financement du droit à la retraite à 60 ans

L'article 1er propose d'assujettir les revenus financiers des sociétés à une contribution d'assurance vieillesse à un taux de 9,9 %.

Cette nouvelle contribution permettrait un surcroît de recettes de l'ordre de 30 milliards d'euros. Ce faisant, elle poursuit le double objectif d'assurer un financement rapide des régimes obligatoires de retraite et d'inciter les entreprises à privilégier le facteur travail.

L'article 2 propose une modulation des cotisations patronales d'assurance vieillesse, en fonction des choix des entreprises en matière de répartition des richesses. Les entreprises privilégiant une répartition des richesses en faveur du capital et au détriment de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle, sont soumises à deux cotisations additionnelles d'assurance vieillesse.

Il s'agit donc de sanctionner les entreprises qui favorisent la financiarisation au détriment de l'emploi et des salaires.

L'article 3 propose de majorer de 10 % les cotisations sociales et patronales des entreprises de plus de 20 salariés comptant dans leurs effectifs au moins 20 % de salariés à temps partiel, afin de décourager le recours au temps partiel subi et inciter à l'accroissement de la durée d'activité.



La baisse du coût du travail via les exonérations de cotisations sociales patronales fait largement débat aujourd'hui dans la mesure où l'efficacité quantitative en matière de création d'emplois reste à chiffrer alors que les effets négatifs sur la qualité de l'emploi sont démontrés. Le coût pour le budget de l'Etat et le manque à gagner pour la protection sociale se chiffre à plus de 30 milliards d'euros !

Les articles 4 et 5 consistent à supprimer deux dispositifs phares du gouvernement : la réduction générale des cotisations patronales, d'une part, et les exonérations au titre des heures supplémentaires, d'autre part.

Soit un gain estimé à 25 milliards d'euros au total.

L'article 6 est relatif au forfait social, contribution de l'employeur créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, portant sur des éléments de rémunération soumis à la CSG mais exclus de l'assiette des cotisations sociales de sécurité sociale.

Au regard du fort développement de ces dispositifs au détriment des formes directes de rémunération soumises, elles, à cotisations sociales, et de la perte de recettes conséquente pour la protection sociale, proposition est donc faite de porter de 4 % à 20 % le taux du forfait social et de répartir le produit de cette contribution, estimé à 3,8 milliards d'euros, entre les régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse.

Les articles 7 à 11 intéressent plus particulièrement la mise à contribution des hauts revenus.

Ces articles visent à augmenter considérablement le taux de contribution relatifs aux intéressements et participations, aux stock-options, aux retraites chapeaux et aux bonus des traders.

L'article 12 supprime le bouclier fiscal, afin que l'ensemble des contributions sociales sur les revenus du patrimoine, les revenus d'activité ou les revenus de placement ne puissent faire l'objet d'une restitution de la part de l'Etat.

Là encore, des centaines de millions d'euros supplémentaires dans les caisses de retraites, permettant d'assurer la pérennité d'un système !

Je soutiens la proposition de loi sur [www.onnebatpasenretraite.fr](http://www.onnebatpasenretraite.fr)

# Info

## Billetterie sociale : un dispositif d'accès à la culture pour tous



« Malgré la diversité et la variété de l'offre culturelle de la ville de Brest, beaucoup de Brestois-e-s en sont exclu-e-s. Si l'un des premiers freins à l'accès à la culture en est le

coût, pour certains publics, les réelles réponses apportées en matière de tarifs ne suffisent pas et ont démontré qu'elles ne changeaient pas le profil des personnes fréquentant les lieux culturels.

L'accès égal à la culture pour tous s'est construit et organisé à Brest autour de partenariats avec les associations. La billetterie sociale est un dispositif que le CCAS a conclu avec celles-ci pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs, aux Brestois-e-s qui disposent de faibles revenus (minima sociaux).

Ce dispositif est un outil d'accompagnement social pour les associations et s'inscrit prioritairement dans le cadre d'une démarche de projet collectif visant à consolider le lien social. L'objectif est également de faciliter, d'accompagner la découverte de pratiques et de lieux considérés comme fermés à une certaine catégorie de la population. Ce dispositif permet la même ouverture pour tous, sur les lieux culturels, à Brest et regroupe de nombreux partenaires : le Quartz, les cinémas, la Carène, La Maison du Théâtre, Noël pour Tous, Océanopolis, les associations organisatrices de spectacles sportifs.

Dans la majorité des cas, c'est le CCAS qui propose l'action, édite les contremarques, gère la réservation des associations. Une charte définit l'ensemble des règles d'utilisation de la billetterie. C'est avec le souci permanent de développer des actions correspondant au mieux aux attentes exprimées par le public concerné par la billetterie sociale, que la réflexion continue en lien avec les partenaires et les associations afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

En savoir plus : un guide pratique « Repères dans la Cité » est disponible en mairie ; un site internet : « [www.reperes-brest.net](http://www.reperes-brest.net) ».

# L'interview



Patricia LAROCHE PATINEC

Agent ERDF GRDF, militante syndicale à la CGT, Patricia, 46 ans, est conseillère municipale à Loperhet

## Comment se déroule ton mandat d'élue municipale ?

N'ayant pas de délégation spécifique, j'ai un peu de mal à me faire connaître auprès des habitants, mais petit à petit, j'y arrive ! Je déplore le manque de débat du Conseil Municipal et j'ai plutôt l'impression d'être au sein d'une association. Les débats publics existent, mais concernent surtout l'aménagement de la commune. Sinon, je siége au syndicat d'électrification de la région de Daoulas.

## Justement, au niveau de l'énergie, quelle est ta réaction face à la politique menée au niveau national ?

On assiste à un véritable hold-up du service public français de l'énergie. Constatant que les usagers bouddent les opérateurs privés dans le secteur de l'électricité - 96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique EDF ! - le gouvernement tente de leur forcer la main d'une manière totalement inédite : obliger EDF, à compter du 1er janvier 2011, à revendre jusqu'à 25 % de sa production d'électricité, à ses concurrents !

## Tu parles du projet de loi Nome - Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité - qui vient d'être adopté en première lecture à l'assemblée nationale ?

Exactement, ce projet de loi va avoir de lourdes conséquences pour les consommateurs et l'emploi. Les incidences sur les tarifs pour les usagers sont d'ores et déjà estimées à une augmentation avoisinant les 11 % dès cette année, puis 3,5 % par an entre 2011 et 2015 ! L'objectif du gouvernement est clairement de provoquer une hausse artificielle des prix de l'énergie afin de permettre aux opérateurs privés de gagner des parts de marché. Sans se soucier du fait que cette flambée des prix aggravera les difficultés de nombreuses entreprises et provoquera la destruction de milliers d'emplois.

## Grande mobilisation du côté syndical et politique ?

Bien sûr ! La Fédération Nationale Mines-Energie CGT a lancé une grande campagne d'affichage « Des syndicalistes révèlent des informations » et invite tous les usagers à signer la pétition (<http://www.poursavoir.fr/petition.php>). Adhérente au PCF depuis 1983, je sais aussi que les sénateurs communistes proposent le dépôt puis l'examen, par le Sénat, d'une motion référendaire sur ce projet de loi à la fin du mois de septembre.